

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 12 décembre 1950.

N° 3455/Just.

OBJET:

Attestation visa de retour.

ASTRIDA



1091

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce couvert une demande introduite par Madame D.A. LANHAM de la Church Missionary Society.

Me référant à vos lettres n° 7515/Just. du 5 décembre 1947 et 286/Cont. du 30 juillet 1948, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me donner votre accord à la délivrance de l'attestation ci-jointe en deux exemplaires.

Puis-je vous demander au surplus de vouloir bien faire légaliser ce document en vue de son utilisation à l'étranger.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant, J. KIRSCH,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,  
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .